



VILLE DE VERSOIX
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 19 mai 2025 de 20h00 à 22h27
Lieu : Maison du Charron, salle du Conseil municipal

TITRE	NOM	PRÉSENT	ABSENT EXCUSÉ	REPLACÉ PAR
Président	R. Lima	X		
Vice-présidente	E. Schmied		X	
Secrétaire	A. Sauter Caillet	X		
Conseillers municipaux	D. Bourbala	X		
	A. Chaudieu	X		
	S. Conus	X		
	M. Croubalian	X		
	M. De Terwangne	X		
	J. Diaz	X		
	P. Dubath	X		
	T. Foster	X		
	X. Henauer	X		
	J.-P. Kapp	X		
	J.-M. Leiser	X		
	J. Marquis	X		
	P. Marro	X		
	E. Matias-Ramos	X		
	C. Miche	X		
	G. Pinto-Pereira	X		
	A. Riat	X		
	D. Ricci	X		
	C. Schneckenburger	X		
	S. Sidler		X	D. Cuinier
	E. Tamone	X		
	C. Tonoli		X	P. Schenker
	C. Varonier	X		
	B. Zeder	X		
Maire	J. Tchamkerten	X		
Vice-Maire	O. Enhas	X		
Conseiller administratif	C. Lambert	X		
Secrétaire générale adjointe	M.-L. Possa	X		
Rédaction PV	A. Giarizzo	X		

Ordre du jour :

1. Exhortation et introduction
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 avril 2025
4. Communications du bureau du Conseil municipal
5. Délibérations
 - a. D84 - Crédit de CHF 1'461'000 pour travaux dans les écoles primaires
 - b. D85 - Crédit de CHF 2'010'000 destiné à l'aménagement du Parc du Molard
 - c. D87 - Comptes 2024 de la Fondation intercommunale de Pré-Bois
 - d. D88 - Comptes 2024 de la Fondation Bon-Séjour de la Ville de Versoix
 - e. D89 - Comptes 2024 de la Fondation communale de Versoix pour la petite enfance
 - f. D90 - Comptes 2024 de la Fondation communale de Versoix-Samuel May
 - g. D91 - Comptes 2024 de la Ville de Versoix
6. Résolutions
7. Motions
 - a. M21 - Reprise du contrôle des parkings privés communaux par la Commune
8. Questions
 - a. Q6-A - Réponse à la question écrite « Cineversoix et relations avec le concierge »
 - b. Q7-A - Réponse à la question écrite « Demande de subvention Cineprim's »
 - c. Q8-A - Réponse à la question écrite « Transformations d'antennes 4G en 5G »
 - d. Q9-A - Réponse à la question écrite « Organisation d'une séance « Toutes commissions réunies » sur la question de la 5G »
9. Pétitions
10. Communications du Conseil administratif
11. Communications des membres du Conseil municipal
12. Divers
13. Hommage aux sortants

* * * * *

1. EXHORTATION ET INTRODUCTION

Le président Ricardo Lima ouvre la séance à 20h00, souhaitant la bienvenue aux membres du Conseil administratif et du Conseil municipal, à Madame la Secrétaire générale adjointe et à Monsieur le procès-

verbaliste. Il salue également la presse et le public présents. Il excuse l'absence de Messieurs Cédric Tonoli (PDC) et Sean Sidler (PLR), remplacés respectivement par Messieurs Pierre Schenker (PDC) et David Cuinier (PLR), ainsi que de Madame Elea Schmied qui n'est pas remplacée. Le Conseil municipal siège donc à 26 membres.

Ayant prié l'assistance de se lever, le président prononce l'exhortation :

*« Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal,
Prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de
faire servir nos travaux au bien de notre commune dont les citoyens nous
ont confié les destinées ».*

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président, constatant l'absence de questions ou remarques, soumet au vote du Conseil municipal l'approbation de l'ordre du jour de la présente séance.

VOTE : à l'unanimité des voix des 25 membres votants, le Conseil municipal de Versoix, dans sa séance du 19 mai 2025, approuve l'ordre du jour de ladite séance.

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 AVRIL 2024

Le président, constatant l'absence de question ou de remarque, soumet au vote du Conseil municipal le procès-verbal de la séance du 7 avril 2025.

VOTE : par 23 oui et 2 abstentions d'usage (25 votants), le Conseil municipal de Versoix, dans sa séance du 19 mai 2025, approuve le procès-verbal de la séance du 7 avril 2025.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

4.a. Révision du Règlement du Conseil municipal de Versoix

Le président indique que la révision du règlement a bien été entamée mais qu'elle ne sera pas achevée lors de cette législature. Il explique que le retour tardif, témoignant du travail en profondeur, du Conseil administratif et les élections qui ont suivi ont retardé la finalisation de cette révision qui sera reprise par le nouveau bureau.

4.b. Procès-verbaux des dernières séances de commissions de la législature

Le président indique que les procès-verbaux des dernières séances de commission de la législature seront approuvés lors des premières séances de commission de la nouvelle législature.

4.c. Retour sur le voyage du Conseil municipal à Lugano

Le président propose un retour en images du voyage du Conseil municipal à Lugano du 2 au 4 mai 2025, dont il rappelle le programme, avec notamment la rencontre des autorités municipales de Lugano. Il adresse ses remerciements aux conseillers municipaux pour ce moment convivial.

4.d. Repas des vestes

Le président annonce que le repas des vestes, à destination de tous les candidats aux élections communales du 23 mars 2025 ainsi que des conseiller municipaux sortants, se tiendra le lundi 26 mai 2025.

4.e. Séance d'installation du Conseil municipal

Le président annonce que la séance d'installation du Conseil municipal élu le 23 mars 2025 pour la législature 2025-2030 se tiendra, sur proposition du Conseil d'État, le lundi 2 juin 2025.

4.f. Sérénade aux autorités municipales

Le président annonce que l'habituelle Sérénade aux autorités municipales proposée par la Musique Municipale de Versoix se tiendra le jeudi 12 juin 2025 à 19h00 au parc de la Mairie. La Sérénade sera suivie de la cérémonie d'accueil des nouveaux citoyens naturalisés et d'une verrée offerte à la population.

4.g. Discours de fin de présidence

(Monsieur Ricardo Lima, président du Conseil municipal)

« Chères toutes, chers tous,

Je vais commencer par vous avouer quelque chose. Quand j'ai accepté la présidence du Conseil municipal pour cette dernière année de législature, je m'étais naïvement dit : "Ce sera une année tranquille. Une année de transition. Un atterrissage en douceur à Genève."

*Eh bien... pas vraiment. Mais alors pas du tout !
Vous m'avez bien secoué !*

À la place, j'ai eu droit à des débats passionnés, des ordres du jour interminables, des séances parfois sportives, des votes nominatifs, des votes qui basculent à une voix près, des micro-crisis (et parfois des vraies), des amendements de dernière minute, et même quelques rappels au règlement dignes d'un tournoi de ping-pong.

Bref, plutôt qu'un atterrissage en douceur à l'aéroport de Genève, j'étais dans le cockpit lors d'un atterrissage à Madère. Eh oui, vous m'avez bien secoué.

Mais j'ai aussi vécu des moments précieux. Des rires complices entre groupes que tout oppose. Des débats où l'intelligence et le bon sens l'ont

emporté sur les dogmes politique. Des engagements sincères. Et ce fil rouge, discret mais bien réel, d'un amour commun pour notre ville.

Présider ce Conseil n'a pas été un long fleuve tranquille – plutôt une Versoix en crue centennale, avec quelques barrages administratifs, des coudes politiques, mais aussi de belles rives d'humanité.

J'ai dû garder le cap, parfois contre le vent. Faire preuve de patience, de fermeté et de diplomatie. À écouter même ce que je n'avais pas envie d'entendre. À trancher, parfois, mais toujours avec le souci de respecter chacune et chacun.

Je suis reconnaissant pour votre confiance et pour cette expérience, riche et exigeante. Elle m'a donné une perspective unique sur la valeur du débat démocratique – et sur la nécessité, plus que jamais, de créer du lien, même dans la divergence.

À celles et ceux qui nous quittent ce soir : merci pour votre engagement, votre voix, votre style. À celles et ceux qui poursuivent : je vous souhaite de l'audace, de l'humilité... et une bonne dose de bonne humeur.

Je remercie l'ensemble du Conseil administratif, et plus particulièrement Madame la Maire pour cette année écoulée, au cours de laquelle nous avons partagé des moments qui seront pour moi inoubliables, tant dans nos discussions politiques, organisation de séances que dans nos pas de danse, où vous avez montré beaucoup de talent et de souplesse !

Je remercie les membres du bureau de leur soutien tout du long de cette année de présidence, Elea, Elodie et tout particulièrement Aline pour son soutien dans la lecture des longs parchemins du procès-verbal. Je souhaite à l'ensemble du futur nouveau bureau (à définir) une première année de législature pleine de surprises, de débats, de consensus et de travaux menés pour le bien de notre commune.

Je remercie également Monsieur Séchaud pour ses contributions lors des séances du bureau, ainsi que Madame Possa, pour son soutien et efficacité. Sans oublier, enfin, Monsieur Giarrizzo pour tous ses procès-verbaux.

Merci à vous toutes et à vous tous, Vive Versoix ! »

Mme Tchamkerten, Maire, remet un présent au président du Conseil municipal au nom de la Commune.

5. DÉLIBÉRATIONS

5.a. D84 - Crédit de CHF 1'461'000 pour travaux dans les écoles primaires

5.a.i. Rapport de majorité de la commission Bâtiments, gérance et protection de la population

(Rapport de Monsieur Alain Riat, PLR)

« Mesdames et Messieurs, chères et chers collègues,

Le crédit sur lequel nous devons nous prononcer ce soir englobe les travaux à réaliser dans cinq écoles, soit Lachenal, Montfleury 1, Montfleury 2, Bon-Séjour et Ami-Argand.

Nous sommes soit en manque de mobilier dans certaines écoles, ou ce mobilier pour nos élèves du primaire est disparate, voire inadapté. Un nouvel éclairage de type LED permettra de moderniser de manière optimale la consommation électriques notamment à Lachenal, sur les blocs B, C, D, E, F et G.

Nous devons remplacer le système de régulation de chauffage/ventilation pour CHF 90'000 à Ami-Argand.

Nous devons rénover complètement le sol de la salle de gymnastique de Montfleury 1 pour un montant de CHF 55'000.

Comme il a été relevé en commission BGPP, l'État et donc le Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) impose l'installation dans toutes les classes de tableaux blancs interactifs, suite à l'introduction de l'éducation numérique en Suisse romande, intégrant ainsi les méthodes pédagogiques modernes et généralisées. L'État sollicite l'engagement des communes à ce niveau, en soulignant le rôle clé et en effort collectif des communes, afin de garantir une éducation adaptée aux enjeux numériques actuels. À lui seul, le budget des tableaux blancs interactifs représente environ CHF 802'000.

Les enjeux ne sont pas négligeables et je n'en citerai que quelques-uns :

- économie d'énergie ;*
- conditions d'accueil optimales pour les élèves ;*
- mise à disposition d'autres communes ou associations de l'ancien mobilier par le biais de la plateforme d'économie circulaire de SIG-éco21 ;*
- plan d'action en lien avec notre Plan Climat Communal avec une optimisation des installations thermiques des bâtiments communaux.*

Il sied de relever que le vote de ce crédit ce soir au Conseil municipal permettra d'avancer les travaux durant les prochaines vacances estivales.

Et donc, dans sa séance du 14 avril dernier, la commission Bâtiments, gérance et protection de la population en présence de 7 commissaires a

préavisé favorablement ce crédit de CHF 1'461'000 par 6 oui et 1 abstention.

Je vous remercie de votre attention. »

5.a.ii. Rapport de majorité de la commission Finances, administration et économie

(Rapport de Monsieur Eric Tamone, les Vert-e-s)

« La commission Finances, administration et économie s'est penché sur la question de presque CHF 1'500'000 pour des travaux dans les écoles et préavisé positivement à l'unanimité, même s'il a été relevé en particulier le coût élevé des équipements souhaités par le Canton. »

5.a.iii. Débat

Mme Chaudieu (Ve) indique être la commissaire qui s'est abstenu lors du vote du préavis de la commission Bâtiments, gérance et protection de la population. Elle relève le montant de CHF 802'000 attribué à l'achat de tableaux numériques. Elle s'inquiète de l'augmentation accrue d'énergie que cela occasionnera dans les écoles. Elle se pose des questions sur la nécessité de ces tableaux et sur l'atout qu'ils représentent en termes d'enseignement. Elle constate que la Commune répond donc à une directive du DIP qui favorise l'hyper-technologie avec des tableaux qui vont nécessiter un entretien, et donc des frais, et qui seront probablement obsolètes dans dix ans. Elle considère qu'il s'agit d'une rente faite aux marchands.

Mme De Terwangne (PDC) déclare que le PDC soutiendra ce crédit pour travaux dans les écoles primaires de la Commune qui devrait offrir un meilleur confort aux enfants, des pupitres neufs et modulables et une adaptation au numérique avec l'acquisition de tableaux blancs numériques interactifs. Elle relève également que toutes les associations établies à Ami-Argand bénéficieront du remplacement du système de régulation du chauffage et de ventilation ; elle considère que le confort thermique sera donc apprécié par tous.

M. Riat (PLR) relève que le montant est conséquent mais il rappelle que les crédits gérance sont souvent exploités pendant plusieurs années. Il prend pour exemple le crédit gérance 2017 qui a été clôturé en 2023, et il explique donc que la totalité du montant voté ne sera pas nécessairement utilisée. Il rappelle en outre que l'acquisition des tableaux blancs numériques est imposée, et que ceux de l'école de Montfleury 1 seront installés à la fin des travaux. Il conclue donc en soulignant qu'il s'agit d'un montant conséquent mais qui sera étalé sur plusieurs années.

Mme Tchamkerten, Maire, précise que les vidéoprojecteurs sont remboursés par le DIP mais que la Commune est obligée d'avancer les frais.

M. Diaz (Ve) salue le crédit de rénovation du sol de l'école de Montfleury 1. Il rappelle qu'il s'agit également d'une salle pour les associations sportives de la Commune, comme Versoix Basket.

5.a.iv. Vote

Le président, constatant l'absence d'autres questions ou remarques, soumet au vote du Conseil municipal la délibération D84.

Crédit de CHF 1'461'000 pour travaux dans les écoles primaires

Vu le message joint à la présente, version définitive validée par le Conseil administratif de la Ville de Versoix, au cours de sa séance du 5 mars 2025, qui décrit dans les détails les travaux indispensables à effectuer dans le cadre de l'entretien de bâtiments scolaires à Versoix,

vu la nécessité d'effectuer ces travaux durant les vacances scolaires de l'été 2025,

vu le rapport de la commission Bâtiments, gérance et protection de la population du 14 avril 2025,

vu le rapport de la commission Finances, administration et économie du 15 mai 2025,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

vu l'article 28 du règlement du Conseil municipal,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

D É C I D E

par 23 oui, 0 non et 2 abstentions,

1. De réaliser des travaux dans le cadre de l'entretien de bâtiments scolaires à Versoix.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 1'461'000 destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser les dépenses et les recettes dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette au moyen de 10 annuités dès la mise en service de ces réalisations, estimée à 2025.
5. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 1'461'000 afin de permettre l'exécution de ces travaux.

5.b. D85 - Crédit de CHF 2'010'000 destiné à l'aménagement du Parc du Molard

5.b.i. Rapport de majorité de la commission Aménagement et transports
(Rapport de Monsieur Beat Zeder, PDC)

« PRÉAMBULE

Le projet vise à créer un parc public de qualité en valorisant les richesses environnementales du site et en améliorant les contraintes de sécurité liées à cette zone naturelle sensible et inondable. L'ambition de la Commune est d'en faire un lieu de détente de référence, didactique et attractif.

HISTORIQUE

En 2015 se terminent les travaux de renaturation de la Versoix. Émerge alors la volonté de créer un parc sur le site du Molard.

Le 8 mars 2021, le Conseil municipal approuve un crédit d'étude de CHF 65'710 TTC.

Le 19 décembre 2022, le Conseil municipal approuve un crédit d'étude complémentaire de CHF 25'500 TTC pour adapter le projet aux exigences des services cantonaux et de la commission Aménagement et transports (variante allégée).

Le 20 octobre 2022, le dossier de demande d'autorisation du projet simplifié est déposé.

Le 17 juin 2024, le Conseil municipal approuve un crédit complémentaire de CHF 16'800 TTC pour répondre aux attentes de l'État.

Le 20 décembre 2024, l'autorisation de construire est délivrée.

Le 11 mars 2025, le message du Conseil administratif est présenté à la commission AT.

Le 15 avril 2025, la commission AT préavise favorablement le projet à l'unanimité.

OBJECTIFS DU PROJET



Image du projet d'aménagement du parc du Molard, bureau Mayor+Beusch

- 1. Une rampe d'accès adaptée aux personnes à mobilité réduite (PMR) ;*
- 2. Un belvédère sur pilotis pour observer la rivière ;*

3. *Une place de rencontre avec pergola, tables, bancs et jeux d'eau ;*
4. *Un lieu de détente et de découverte ;*
5. *Une anse pour favoriser le milieu piscicole et la biodiversité humide ;*
6. *Des toilettes sèches, des poubelles et des épingles à vélos.*

CONTRAINTES DU PROJET

L'autorisation de construire a imposé des conditions strictes pour :

- *protéger l'environnement (forêt, nant, rivière et prairies) ;*
- *favoriser la biodiversité ;*
- *arboriser et préserver les sols ;*
- *gérer les eaux et les risques d'inondation ;*
- *assurer la durabilité des aménagements et des matériaux.*

ESTIMATION DES COÛTS ET FINANCEMENT

Le coût total des travaux est estimé à CHF 2'010'000 TCC, avec une subvention cantonale maximum de 50% si le chantier débute avant la fin de l'année 2025, s'agissant d'un projet intégré dans la mesure d'agglomération PA2 N°12-23 "Aménagement MD à Versoix section Molard – chemin de la Papeterie, construction d'une passerelle MD et renaturation de la Versoix". L'amortissement de l'investissement est prévu sur 30 ans et les charges annuelles estimées se montent à CHF 26'130 en cas d'emprunt à un taux d'intérêt de 1.3%.

PLANIFICATION DES TRAVAUX

Le début des travaux est prévu pour octobre 2025, avec une mise en service au printemps 2026.

Je le rappelle : ce projet a été préavisé favorablement par la commission AT à l'unanimité des membres présents. »

- 5.b.ii. Rapport de majorité de la commission Finances, administration et économie
(Rapport de Monsieur Daniel Ricci, PDC)

« Lors de sa séance du 15 mai, la commission Finances, administration et économie (FAE) s'est penchée sur l'aspect financier de ce crédit d'aménagement de CHF 2'010'000. Ce montant était prévu dans les investissements, à savoir que comme cela a déjà été dit, ce projet a été intégré dans la mesure d'agglomération PA2 N°12-23 "Aménagement MD à Versoix section Molard – chemin de la Papeterie, construction d'une passerelle MD et renaturation de la Versoix". La commission FAE a préavisé favorablement ce crédit par 8 oui et 1 abstention. »

- 5.b.iii. Débat

Mme Schneckenburger (PLR) prend la parole pour rappeler la position qu'elle a maintenue toute la législature face à ce projet qu'elle a découvert en 2020, à son arrivée au Conseil municipal. Elle rappelle qu'elle a toujours regretté le fait que l'on choisisse de détruire tout ce qui a poussé depuis 2015 lors de la renaturation de la Versoix. Elle constate à présent que tout va être retourné afin de créer une esplanade de pique-nique, des terrasses

en bois et des collines de jeux. Elle regrette alors la disparition des dix-huit sortes de papillons, des dix-sept variétés de sauterelles et criquets ainsi que de tout un biotope installé depuis une dizaine d'année, dont la diversité est qualifiée d'élevée. Elle indique que ces informations proviennent d'une étude de 2023, mandatée par la Commune et visible sur le site d'Atelier Nature et Paysage, qui a établi un inventaire entomologique et floristique des parcelles extensives dont fait partie le Molard.

Elle indique qu'il faudra alors remanier tout le terrain afin de protéger la zone des crues centennales de la Versoix : il faudra créer, avec tous ces mouvements de terre, une surface surélevée, une aire de jeu aplanie pour les amateurs de ballon, ainsi que des collines. Elle se dit triste de constater que la Commune est capable d'anéantir la régénération d'un lieu naturel au profit d'un parc urbain qui recevra plus d'amateurs de grillades que d'amateurs de biodiversité.

Elle rappelle avoir tenté de défendre une sorte de sobriété dans l'aménagement de ce lieu, et de freiner aussi les coûts, depuis 2020, mais que les envies de la Commune de faire de ce lieu un parc de luxe ont été plus fortes pour les élus. Elle relève que même les Verts ont souhaité aménager des sentiers praticables afin de ne pas se mouiller les pieds lors de leurs balades.

Elle rappelle en outre que, du côté des finances, la Commune imaginait investir environ CHF 700'000 en 2020, ce qui paraissait déjà conséquent, et elle constate que le crédit atteint maintenant plus de CHF 2'000'000. Dans le détail des coûts, elle considère aberrant qu'un montant de CHF 145'000 devra être alloué pour reconstituer la prairie fleurie et elle rappelle que ces coûts sont pris en charge par les impôts des citoyens, même avec la participation du Canton dans le cadre du Projet d'agglomération.

Elle déplore donc que personne n'ait su être raisonnable et trouver un compromis acceptable pour tous, les habitants et la nature, et elle regrette de ne pas avoir eu de soutien pour freiner tant les dépenses que les aménagements excessifs. Elle indique donc qu'elle aurait souhaité refuser le projet, mais que par respect pour son groupe, elle ne fera que s'abstenir.

Mme De Terwangne (PDC) déclare que le PDC soutiendra ce crédit parce qu'il préserve un poumon vert au sein de la Commune avec une accessibilité universelle.

M. Riat (PLR) rappelle que le projet faisait déjà l'objet de discussions en 2015. Il relève qu'après le changement de législature, le montant total dépensé pour ce dernier a augmenté de CHF 700'000 à CHF 2'000'000. Il estime donc qu'il est temps de mettre un point final au dossier et d'aller de l'avant afin que le projet ne soit pas encore reporté à une autre législature. Il regrette simplement le fait de ne pas avoir été entendu en commission concernant l'installation d'un parc à chien à cet endroit.

M. Diaz (Ve) salue l'implantation d'un marais sur la partie sud du parc du Molard. Il rapporte que, d'après discussion avec des experts en biologie, cet aménagement a une vraie valeur biologique, malgré les limites relevées par sa préopinante.

M. Henauer (PS) rappelle, suite à l'intervention de sa préopinante, que toute la population de Versoix n'a pas forcément la chance de vivre dans une zone villa, avec un bel herbage et un grill à disposition. Il souligne par ailleurs que la question de la biodiversité tient au groupe des Vert-e-s, mais également à celui des Socialistes, et il suggère qu'une mesure efficace dans ce domaine serait d'éviter de construire des terrains de golf gazonnés dans les zones villa.

M. Kapp (ind.) invite chez lui les personnes qui veulent faire des grillades.

5.b.iv. Vote

Le président, constatant l'absence de questions ou de remarques, soumet au vote du Conseil municipal la délibération D85.

D85 - Crédit de CHF 2'010'000 destiné à l'aménagement du Parc du Molard

Vu le message joint à la présente, version définitive validée par le Conseil administratif de la Ville de Versoix, au cours de sa séance du 5 mars 2025, qui décrit dans les détails les travaux d'aménagement du parc du Molard à Versoix,

vu le crédit d'étude voté par le Conseil municipal le 8 mars 2021,

vu les crédits complémentaires votés par le Conseil municipal le 19 décembre 2022 et le 17 juin 2024,

vu le rapport de la commission Aménagement et transports du 15 avril 2025,

vu le rapport de la commission Finances, administration et économie du 15 mai 2025,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

vu l'article 28 du règlement du Conseil municipal,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

D É C I D E

par 21 oui, 0 non et 4 abstentions,

1. De réaliser les travaux d'aménagement du parc du Molard à Versoix.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 2'010'000.- destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser les dépenses et les recettes dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.

4. D'amortir la dépense nette au moyen de 30 annuités dès la mise en service de ces réalisations, estimée à 2026.
5. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 2'010'000.- afin de permettre l'exécution de ces travaux.

5.c. D87 - Comptes 2024 de la Fondation intercommunale de Pré-Bois

**5.c.i. Rapport de majorité de la commission Culture, sports et manifestations
(Rapport de Monsieur Patrice Marro, Parti socialiste)**

« Lors de la séance de la commission Culture, sports et manifestations (CSM) du 10 avril 2025, les comptes 2024 de la Fondation intercommunale de Pré-Bois ont été présentés. Je rappelle que les comptes de la fondation sont transmis chaque année.

La fondation regroupe onze communes ainsi que des partenaires privés. Il n'y a pas eu beaucoup d'activités pendant l'année 2024 : l'essentiel du travail s'est effectué au sein de la commission des sports pour établir un rapport permettant d'évaluer les besoins et de préparer le programme de la construction. Pour l'instant, aucun plan localisé de quartier (PLQ) n'a été établi, ce qui fait qu'il n'y a pas grand-chose qui se passe à part des discussions. Le bureau de la fondation a rencontré les conseillers d'État plusieurs fois, accompagnés des services cantonaux, afin d'accélérer le processus. Il y a de l'espoir mais on attend que la demande du PLQ soit transmise à la Commune de Meyrin avant la fin de la prochaine législature. L'objectif est que la question du PLQ soit réglée rapidement.

Comme vous le constaterez, il n'y a pas beaucoup de dépenses au niveau des charges, ces dernières concernant principalement en un mandat d'étude confié à une entreprise externe pour la mise à jour de l'étude stratégique ainsi que des charges pour la tenue des comptes et des frais de fiduciaire pour un montant de CHF 30'626.65.

Les revenus sont constitués d'un appel de fonds de CHF 25'000 auquel la Commune de Versoix a participé à hauteur de CHF 1'431. Les comptes 2024 sont clos avec un déficit de CHF 5'526 et le capital s'élève à CHF 46'000 au 31 décembre 2024.

Il y a encore un petit problème : une passerelle qui devrait être construite sur le site sur lequel portera le PLQ. Il y aura donc encore sûrement d'autres discussions.

Lors de la séance de la commission CSM, un commissaire a demandé si, étant donné que le projet n'avance plus, il était possible de geler les actions. On lui a répondu que les choses progressaient, que le Conseil d'État s'était montré intéressé à conserver les surfaces du même îlot, et que les séances ont pour effet de mieux coordonner les services de l'État. Il y a de l'espoir. Les comptes 2024 ont donc été préavisés favorablement à l'unanimité des voix des 9 membres de la commission. »

5.c.ii. Rapport de majorité de la commission Finances, administration et économie
(Rapport de Monsieur Patrice Marro, Parti socialiste)

« Lors de sa séance du jeudi 25 mai 2025, la commission Finances, administration et économie a préavisé favorablement les comptes 2024 de la Fondation intercommunale de Pré-Bois à l'unanimité des voix de ses 9 membres. Cela dit, un des commissaires a demandé si la Commune ne devrait pas se retirer de cette fondation, ce à quoi il a été répondu que cela n'était pas nécessaire pour l'instant. »

5.c.iii. Vote

Le président, constatant l'absence de questions ou de remarques, soumet au vote du Conseil municipal la délibération D87.

Comptes 2024 de la Fondation intercommunale de Pré-Bois

Vu le rapport de gestion, le compte de résultats et le bilan de la Fondation intercommunale de Pré-Bois, qui présentent un résultat d'exploitation 2024 de CHF -5'527.-, le total du bilan s'élevant également à CHF 78'911.-,

vu le rapport de l'organe de révision Berney Associés Audit SA, chargé de la vérification des comptes de l'exercice 2024, du 5 mars 2025,

vu la contribution 2024 de la Ville de Versoix pour un montant de CHF 1'431.-,

conformément aux statuts de la Fondation intercommunale de Pré-Bois du 12 mai 2020,

vu le rapport de la commission Culture, sports et manifestations du 10 avril 2025,

vu le rapport de la commission Finances, administration et économie du 15 mai 2025,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. i de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

D É C I D E

par 23 oui, 0 non et 2 abstentions,

1. D'approuver les comptes 2024 de la Fondation intercommunale de Pré-Bois avec un excédent de charges de CHF 5'527.

5.d. D88 - Comptes 2024 de la Fondation Bon-Séjour de la Ville de Versoix**5.d.i. Rapports de majorité de la commission Finances, administration et économie**

(Rapports de Monsieur Daniel Ricci, PDC)

« Dans sa séance du 15 mai 2025, la commission Finances, administration et économie (FAE) a auditionné La Fondation Bon-Séjour de la Ville de Versoix : la directrice adjointe, Madame Munoz, le directeur, Monsieur Charbonnier et le président de la fondation, Monsieur Richard. Les comptes laissent apparaître un bénéfice de CHF 55'939. La commission a eu tout loisir de poser des questions concernant les comptes de la fondation qu'elle a préavisés favorablement à l'unanimité des voix de ses 9 membres. »

5.d.ii. Vote

Le président, constatant l'absence de questions ou de remarques, soumet au vote du Conseil municipal la délibération D88.

Comptes 2024 de la Fondation Bon-Séjour de la Ville de Versoix

Vu le rapport de gestion, le compte de résultats et le bilan de la Fondation Bon-Séjour de la Ville de Versoix,

vu le rapport de l'organe de révision PKF Fiduciaire SA, chargé de la vérification des comptes de l'exercice 2024, du 29 avril 2025,

vu le rapport de la commission Cohésion sociale du 5 mai 2025,

vu le rapport de la commission Finances, administration et économie du 15 mai 2025,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. i de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

D É C I D E

par 25 oui, 0 non et 0 abstention,

1. D'approuver les comptes 2024 de la Fondation Bon-Séjour de la Ville de Versoix, tels que présentés dans le rapport joint à la présente daté du 29 avril 2025, établi par la Société PKF Fiduciaire SA, sise à la rue des Battoirs 7, 1205 Genève.
2. De donner décharge au Conseil de la Fondation Bon-Séjour de la Ville de Versoix, de la gestion de ses comptes 2024, avec remerciements pour le dévouement qu'il apporte à ses fonctions.

5.e. D89 - Comptes 2024 de la Fondation communale de Versoix pour la petite enfance

5.e.i. Rapport de majorité de la commission Finances, administration et économie

(Rapport de Monsieur Patrice Marro, Parti socialiste)

« Le 15 mai 2025, la commission Finances, administration et économie (FAE) a reçu Messieurs Eric Tamone et Daniele Barbagallo, respectivement vice-président et directeur de secteur de la fondation. Nous avons bien entendu notamment Monsieur Barbagallo, qui remplit ses fonctions admirablement.

L'exercice 2024 des comptes de la fondation se solde par un excédent d'un montant de CHF 220'914. Le résultat témoigne de la rigueur et de la maîtrise de la gestion financière que constituent cette association, encourageant la bonne santé de l'institution de la petite enfance rattachée à cette fondation.

Il est extrêmement difficile pour ce genre de fondation de fonctionner dans la mesure où l'État est toujours derrière eux. Par exemple, si une personne est malade, il faut pouvoir trouver un remplacement immédiatement. Ce que fait cette fondation est admirable. La preuve en est qu'elle a réussi à obtenir une rétrocession de subvention de l'excédent réalisé d'un montant de CHF 32'000 qui sera versé à la Commune.

Cela étant, la commission FAE a préavisé favorablement les comptes 2024 de la Fondation communale de Versoix pour la petite enfance par 8 oui et 1 abstention d'usage. »

5.e.ii. Vote

Le président, constatant l'absence de questions ou de remarques, soumet au vote du Conseil municipal la délibération D89.

Comptes 2024 de la Fondation communale de Versoix pour la petite enfance

Vu le rapport de gestion, le compte de résultats et le bilan de la Fondation communale de Versoix pour la petite enfance,

vu le rapport de l'organe de révision Fiduciaire Chavaz SA, chargé de la vérification des comptes de l'exercice 2024, du 14 avril 2025,

vu le rapport de la Commission Cohésion sociale du 5 mai 2025,

vu le rapport de la commission Finances, administration et économie du 15 mai 2025,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. i de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

D É C I D E

par 25 oui, 0 non et 0 abstention,

1. D'approuver les comptes 2024 de la Fondation communale de Versoix pour la petite enfance, tels que présentés dans le rapport de la Fiduciaire Chavaz SA, sise Rue Jacques-Grosselin 8, 1227 Carouge, daté du 14 avril 2025.
2. De donner décharge au Conseil de la Fondation communale de Versoix pour la petite enfance, de la gestion de ses comptes 2024, avec remerciements pour le dévouement qu'il apporte à ses fonctions.

5.f. D90 - Comptes 2024 de la Fondation communale de Versoix-Samuel May**5.f.i. Rapport de majorité de la commission Finances, administration et économie**

(Rapport de Monsieur Christian Varonier, PLR)

« La commission Finances, administration et économie, réunie le 15 mai 2025, s'est penchée sur les comptes 2024 de la Fondation communale de Versoix-Samuel May.

Des questions ont été soulevées quant à la transparence et l'équité dans l'attribution des logements. Il a été précisé que des critères stricts sont appliqués, à savoir :

- la solvabilité des candidats ;*
- le nombre de personnes occupant le logement, afin d'éviter toute sous-occupation ;*
- la résidence à Versoix ou le lien avéré avec la Commune, justificatifs à l'appui ;*
- l'ancienneté sur la liste d'attente.*

La régie mandatée procède à une présélection selon ces critères, puis soumet sa proposition au bureau de la fondation, qui vérifie et valide les attributions.

Concernant la question sur le choix de la régie et comment se faisait son attribution, il a été répondu qu'un appel d'offres selon les règles d'accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP) sera prochainement lancé.

Le taux de vacance des logements est très faible, témoignant d'une forte demande. Les seules périodes vacantes observées concernent les besoins de rénovation entre les changements de locataires.

Une question a été posée concernant le local commercial précédemment occupé par Fust, qui est difficile à relouer en raison de sa configuration et du manque de lumière naturelle, hormis celle de l'entrée. Pour favoriser sa relocation, une réduction du loyer a été décidée, passant de CHF 30'000 à CHF 20'000, afin de mieux correspondre aux caractéristiques du local.

Une réflexion est en cours au cas où ils ne trouveraient pas de locataire, notamment sur des travaux qu'il faudrait réaliser afin de rendre ce local plus attractif en réalisant des travaux d'ouverture côté route de Suisse. Il y a aussi un mandat qui sera confié à un professionnel du domaine de location de locaux commerciaux afin de faire une recherche plus large de potentiels locataires.

En conclusion, à l'issue des discussions, la commission a préavisé favorablement ces comptes par 8 voix pour et 1 abstention d'usage. »

5.f.ii. Débat

M. Kapp (ind.) remarque que, en comparant l'année 2023 à l'année 2024, il y a eu un saut dans les revenus, avec la vente d'énergie des panneaux solaires qui représente 0.6% des revenus totales de la Fondation communale de Versoix-Samuel May, ce qui contredit l'idée reçue selon laquelle le solaire coûterait trop cher ou rapporterait peu.

En outre, il souhaiterait savoir à quand remonte la dernière fixation des salaires du bureau de la fondation, et à quand remonte la dernière augmentation.

5.f.iii. Vote

Le président, constatant l'absence de questions ou de remarques, soumet au vote du Conseil municipal la délibération D90.

Comptes 2024 de la Fondation communale de Versoix-Samuel May

Vu le rapport de gestion, le compte de résultats et le bilan de la Fondation communale de Versoix-Samuel May,

vu le rapport de l'organe de révision PKF Fiduciaire SA, chargé de la vérification des comptes de l'exercice 2024, du 24 avril 2025,

vu le rapport de la commission Finances, administration et économie du 15 mai 2025,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. i de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

D É C I D E

par 22 oui, 0 non et 3 abstentions,

1. D'approuver les comptes 2024 de la Fondation communale de Versoix-Samuel May, tels que présentés dans le rapport joint à la présente daté du 24 avril 2025, établi par la Société PKF Fiduciaire SA, sise à la rue des Battoirs 7, 1205 Genève.

2. De donner décharge au Conseil de la Fondation communale de Versoix – Samuel May, de la gestion de ses comptes 2024, avec remerciements pour le dévouement qu'il apporte à ses fonctions.

5.g. D91 - Comptes 2024 de la Ville de Versoix

5.g.i. Rapport de majorité de la commission Finances, administration et économie

(Rapport de Monsieur Eric Tamone, les Vert-e-s)

« S'agissant des comptes de la Ville de Versoix, la commission les a étudiés avec soin et elle tient à saluer l'excellent travail réalisé par la Mairie, non seulement pour tenir des comptes rigoureux mais aussi pour accompagner les membres de ce Conseil afin qu'ils puissent accomplir leur travail d'analyse. Il a été aussi relevé que les services de l'administration avaient répondu avec précision aux questions qui avaient été posées ; qu'ils soient ici chaleureusement remerciés, avec un coup de chapeau pour Monsieur Virgile André, chef du service finances et comptabilité.

À l'heure où on peine à lire l'avenir économique de notre canton et de notre commune, mais aussi où Versoix fait face à des besoins importants tant en fonctionnement qu'en investissement, il faut saluer et rappeler que les compte 2024 sont bouclés avec un excédent de revenus de CHF 3'895'000.

Au final, c'est donc à l'unanimité de ses membres que la commission préavise favorablement ces comptes. »

5.g.ii. Vote

Le président, constatant l'absence de questions ou de remarques, soumet au vote du Conseil municipal la délibération D91.

Comptes 2024 de la Ville de Versoix

Vu que conformément à l'art. 30 al. 1 lettres d et f LAC, le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la commune dans leur intégralité ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir,

vu que l'art. 19 RAC précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie, et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'art. 28 RAC),

vu que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2024 dans son rapport qui a été transmis au Conseil municipal,

vu le rapport de la Commission Finances, administration et économie du 15 mai 2024,

vu les articles 30, al. 1, lettres d et f, et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017, sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

D É C I D E

par 25 oui, 0 non et 0 abstention,

1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2024, dans leur intégralité, annexés à la présente délibération.
2. D'approuver le compte de résultats 2024 pour un montant de **CHF 46'832'719** aux charges (dont à déduire les imputations internes de **CHF 275'492**, soit net **CHF 46'557'226**) et de **CHF 50'727'896** aux revenus (dont à déduire les imputations internes de **CHF 275'492**, soit net **CHF 50'452'404**), l'excédent de revenus s'élevant à **CHF 3'895'177**. Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de **CHF 3'895'177** et résultat extraordinaire de **CHF 0**.
3. D'approuver le compte des investissements 2024 pour un montant de **CHF 4'410'166** aux dépenses et de **CHF 421'903** aux recettes, les investissements nets s'élevant à **CHF 3'988'263**.
4. D'approuver le bilan au 31 décembre 2024, totalisant à l'actif et au passif un montant de **CHF 157'357'629**.
5. D'approuver les crédits budgétaires supplémentaires 2024 pour un montant total de **CHF 1'431'624** dont le détail figure dans l'annexe aux comptes annuels joints à la présente délibération.
6. De prendre acte que ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus, par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges ou par le capital propre.

6. RÉSOLUTIONS

Néant.

7. MOTIONS

7.a. M21 - Reprise du contrôle des parkings privés communaux par la Commune

7.a.i. Texte de la motion

(Projet présenté par les groupes PLR, les Vert-e-s, PDC, PS et par Jean-Marc Leiser et Jean-Pierre Kapp, déposé le 6 mai 2025)

Reprise du contrôle des parkings privés communaux par la Commune

Le Conseil municipal

vu l'article 29 de son règlement ;

considérant :

- Que la Ville de Versoix est propriétaire de plusieurs parkings privés communaux, actuellement gérés dans le cadre d'une convention avec la Fondation des parkings, fondation de droit public à Genève ;
- Que cette convention prévoit la délégation à la Fondation des parkings la gestion des paiements pour le stationnement des visiteurs, l'entretien des horodateurs et la coordination du contrôle de stationnement ;
- Que les revenus liés aux amendes établies en cas d'infractions reviennent actuellement dans leur totalité à la Fondation des parkings ;
- Qu'il apparaît opportun que la commune reprenne le contrôle de ses parkings, en particulier afin de percevoir directement les montants relatifs aux amendes issues des infractions constatées.

invite le Conseil administratif

- À mettre fin à la délégation actuelle de la gestion des parkings privés communaux à la Fondation des parkings ;
- À négocier avec la Fondation des parkings un nouveau cadre de collaboration limité à des prestations techniques ;
- À mettre en place les mesures organisationnelles et logistiques nécessaires pour permettre la reprise de cette tâche par la commune dans les meilleurs délais ;
- À soumettre au Conseil municipal un rapport détaillant les modalités de cette reprise ainsi que les impacts budgétaires et organisationnels.

7.a.ii. Présentation de la motion

(Présentation de Monsieur Alain Riat, PLR)

« Monsieur le président,

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal, chères et chers collègues,

Je prends la parole ce soir pour soutenir avec conviction la motion M21, qui invite notre commune à reprendre en main la gestion de ses parkings privés communaux.

Depuis le 1er janvier 2019, la gestion de ces parkings a été confiée à la Fondation des parkings par le biais d'une convention, laquelle a sans doute répondu à un besoin initial de délégation technique. Mais six ans plus tard, il est temps de réévaluer cette dépendance à la lumière de notre expérience.

Plusieurs points sont à relever :

- *Point 1. Reprendre la main, c'est retrouver notre autonomie financière. Nous sommes propriétaires de sept parkings et pourtant, nous ne percevons aucun revenu sur les infractions. C'est l'État qui encaisse la totalité des verbalisations. Pire, nous payons chaque année plus de*

CHF 62'000 à la Fondation (chiffres datant de 2019 et non actualisés). Ce modèle n'est ni optimal, ni équitable. Reprendre la gestion en régie, c'est stopper cette fuite financière et réinvestir localement.

- *Point 2. La politique du stationnement est une politique publique. Le stationnement est un levier essentiel de politique urbaine. Aujourd'hui, nous sommes dépendants d'un prestataire externe. Nous devons décider nous-mêmes des règles, des tarifs et des priorités locales. Il ne s'agit pas de se priver de l'expertise technique de la Fondation des parkings, mais de limiter son intervention à ce qui relève de prestations purement techniques (exploitation des horodateurs, maintenance des systèmes de paiement électronique, mise à disposition des réseaux informatiques). Cette approche pragmatique garantit la continuité du service tout en recentrant la gouvernance sur la Commune.*
- *Point 3. Une efficacité locale accrue et une meilleure qualité de service. Certaines prestations ne sont pas couvertes, les réparations majeures sont à notre charge. En interne, nous pourrions assurer un suivi plus rapide, plus proche et plus réactif.*
- *Point 4. Un contrat rigide, une liberté d'action restreinte. Cette convention se renouvelle automatiquement chaque année et nous engage. Nous devons sortir de cette logique et retrouver notre liberté contractuelle.*
- *Point 5. Préparer l'avenir et accompagner les transitions. Reprendre la gestion communale, c'est se donner les moyens d'innover : paiement via application municipale, capteurs intelligents, stationnement dynamique, etc. Nous avons besoin de souplesse, de créativité et de vision.*

En conclusion, ce que nous vous proposons ce soir à travers la motion M21, ce n'est pas une rupture, c'est une reprise de responsabilité. Ce n'est pas un repli, c'est une réappropriation.

Reprendre la main sur la gestion de nos parkings, c'est faire un choix économique, écologique, politique et citoyen. Un choix de proximité, de responsabilité et de cohérence.

Je vous invite donc à voter en faveur de la motion M21, pour Versoix, pour ses habitants, et pour un service public à la hauteur de nos valeurs.

Je vous remercie de votre attention. »

7.a.iii. Débat

M. Tamone (Ve) souhaite mettre en avant la question de l'identification des personnes présentes pour la verbalisation. Il rappelle que le travail aussi bien en service de la Cohésion sociale qu'en commission Bâtiments, gérance et protection de la population (BGPP) a mis l'accent sur l'importance que des personnes soient clairement identifiées et qu'il ne s'agisse pas seulement de professionnels. Il souligne que reprendre le contrôle du stationnement permet d'avoir des personnes clairement identifiées qui alimentent le tissu de sécurité sociale. Il déclare en outre que les Vert-e-s soutiennent cette motion.

7.a.iv. Vote

Le président, constatant l'absence d'autres questions ou remarques, soumet au vote du Conseil municipal la motion M21.

VOTE : à l'unanimité des voix des 25 membres votants, le Conseil municipal de Versoix, dans sa séance du 19 mai 2025, adopte la motion M21 « Reprise du contrôle des parkings privés communaux par la Commune ».

8. QUESTIONS**8.a. Q6-A - Réponse à la question écrite « CinéVersoix et relations avec le concierge »**

(Question de Madame Anne Chaudieu, les Vert-e-s, déposée le 24 mars 2025)

M. Lambert, conseiller administratif, souhaitait apporter publiquement un complément à la réponse écrite étant donné que la question met en cause un collaborateur de l'État de Genève.

Il explique qu'au second semestre, le conseiller administratif délégué ainsi que la cheffe du service de la culture ont été mis au courant que l'agent d'exploitation s'était plaint à son employeur des nuisances occasionnées par les projections cinématographiques programmées le weekend à l'aula du cycle des Colombières. Il indique qu'à ce moment-là, l'employeur, à savoir tant le Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) que le propriétaire, soit l'Office cantonal des bâtiments (OCBA), ont tenu une séance d'explication le 10 décembre, en présence du responsable de CinéVersoix et du président d'École & Quartier.

Il relève que la Commune s'était invitée à cette séance, en soutien et en appui des prestations de CinéVersoix puisque, il le rappelle, dans le cadre du contre-projet au Versoix Rencontre Art Cinéma (VRAC), Versoix avait investi dans l'aula du cycle des Colombières pour l'amélioration des sièges et pour la mise en place de la projection numérique. Il rappelle également qu'avait découlé de cet investissement une convention d'utilisation de l'aula signée le 18 juillet 2012 par l'OCBA, la direction du cycle des Colombières et le Conseil administratif de la Ville de Versoix. Il indique donc que de la discussion du 10 décembre étaient ressortis un certain nombre de clarifications de la part de CinéVersoix dans sa programmation et dans les efforts consentis pour gêner le moins possible l'agent d'exploitation qui loge dans un appartement mitoyen à la salle de projection. Il rapporte qu'il avait été annoncé par le DIP qu'un devis pour l'insonorisation de l'appartement serait demandé afin qu'il soit compatible avec le maintien des projections cinématographiques de CinéVersoix. Il indique qu'il n'y a plus eu de contact relatif à ce devis depuis cette séance. Le Conseil administratif souhaite finalement rappeler que la Mairie de Versoix n'est ni employeur de l'agent d'exploitation ni propriétaire du bâtiment et qu'en conséquence, elle ne dispose ni de la compétence de s'immiscer dans l'éventuel conflit entre l'agent et les responsables de CinéVersoix, qui dépendent d'École & Quartier, ni de demander l'exécution de travaux dans un bâtiment appartenant au Canton. Il signale finalement

que la Commune cherchera à rester informée de la promesse du DIP concernant l'insonorisation de l'appartement.

8.b. Q7-A - Réponse à la question écrite « Demande de subvention Cineprim's »

(Question de Madame Anne Chaudieu, les Vert-e-s, déposée le 24 mars 2025)

Mme Enhas, conseillère administrative, indique que la réponse écrite reprend les informations qui avaient été transmises oralement lors de la séance du Conseil municipal du 7 avril 2025 concernant la subvention de la Commune versée au Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP), notamment lorsque des enfants de la Commune assistent aux projections de CinéVersoix.

8.c. Q8-A - Réponse à la question écrite « Transformations d'antennes 4G en 5G »

(Question de Madame Anne Chaudieu, les Vert-e-s, déposée le 24 mars 2025)

M. Lambert, conseiller administratif, rappelle que, depuis 2020, la Commune est systématiquement consultée dans le cadre du processus d'autorisation de construire pour les nouvelles antennes ou pour la modification des antennes existantes. Il rappelle également qu'en 2018, le Conseil municipal avait adopté à la majorité une résolution pour le maintien d'un moratoire, à la demande notamment des Verts, des Socialistes et du PLR, visant à limiter l'installation de ces antennes sur le territoire de la Commune. Il indique que depuis, le Conseil administratif rend systématiquement un préavis négatif via le service d'Urbanisme sur les demandes d'installation de nouvelles antennes et de modification des antennes existantes. Il relève toutefois que les moratoires fédéraux et cantonaux ne sont plus appliqués et qu'en conséquence, les préavis communaux sont systématiquement écartés par l'Office cantonal des autorisations de construire (OAC).

8.d. Q9-A - Réponse à la question écrite « Organisation d'une séance "Toutes commissions réunies" sur la question de la 5G »

(Question de Madame Anne Chaudieu, les Vert-e-s, déposée le 24 mars 2025)

M. Lambert, conseiller administratif, déclare que le Conseil administratif invite la conseillère municipale qui a soumis la question à s'adresser directement au bureau du Conseil municipal puisque l'organisation d'une séance « Toutes commissions réunies » est de sa compétence.

Mme Chaudieu (Ve) indique qu'il lui semblait avoir relayé cette question mais qu'elle n'avait jamais eu de réponse.

8.e. Interdiction du Burkini à la piscine Centre sportif de Versoix

(Question de Madame Aline Sauter Caillet, les Vert-e-s)

Mme Sauter Caillet (Ve) :

« Au vu de l'article de la Tribune de Genève du 16 mai relatif aux tenues vestimentaires acceptées dans les piscines municipales, je m'étonne de l'interdiction du burkini à la piscine du Centre sportif de Versoix (CSV) dès lors que le règlement stipule explicitement – pour les femmes – "bras et jambes nus".

Quelles sont les raisons invoquées derrière cette obligation, sachant qu'elle a pour effet la stigmatisation des femmes musulmanes en leur interdisant de facto l'accès à cet équipement public et qu'à ce jour, aucune étude scientifique rigoureuse ne démontre que le port du burkini présente des risques spécifiques en matière d'hygiène dans les piscines publiques ?

Comme toute collectivité publique, Versoix ne devrait-elle pas encourager la cohésion sociale et permettre à toutes les personnes de choisir librement d'accéder (ou non) à ses équipements et services ?

Est-ce que le règlement de la piscine du CSV sera rapidement modifié afin que Versoix respecte son engagement d'une ville inclusive ? »

Mme Enhas, conseillère administrative, imagine que les propos tenus relaient les questions d'une association versoisienne, en l'occurrence, Versoix Égalité. Elle dit entendre ces questionnements ainsi que les revendications qui ont été émises. Elle rappelle que Versoix Égalité est une association reconnue par le Ville de Versoix, qu'elle dénonce les problématiques d'inégalité de genre et qu'elle mène de nombreuses actions de sensibilisation à cette thématique sur le territoire versoisien. Elle rappelle également qu'en tant qu'association reconnue, elle a un rôle spécifique ainsi qu'un statut particulier, et qu'elle entretient des contacts réguliers avec l'administration communale, en l'occurrence avec le service de la Cohésion sociale. Elle indique que, dans le cadre des échanges réguliers que cette association a avec ledit service, elle a la possibilité de relever des problématiques récurrentes en lien avec les questions de genre, mais qu'elle a aussi un rôle de force de proposition afin d'éviter des situations de discrimination ou d'injustice. Elle considère donc que les questionnements et les demandes qui ont été formulés méritent une analyse par les services de l'administration, en tout cas sous l'angle de l'inégalité de traitement, mais également sous l'angle de la sécurité et de la santé, étant donné qu'il s'agit ici de vêtements de piscine. Elle déclare qu'une fois que ces éléments auront été examinés, le Conseil administratif sera en mesure de se prononcer en toute connaissance de cause.

9. PÉTITIONS

Néant.

10. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**10.a. Allocution de fin de législature de Madame Jolanka Tchamkerten***(Madame Jolanka Tchamkerten, Maire)*

« Bilan de cette législature qui a commencé par une période de confinement.

Pendant un an et demi, nous avons siégé à Lachenal avant de rejoindre notre salle du Conseil municipal au Charron en mars 2022. Cent-trente-sept délibérations ont été votées, sur proposition du Conseil administratif ; de nombreux dossiers ont avancé malgré les difficultés. Je n'en citerai que quelques-uns, mais ils montrent la diversité des sujets traités : rapport de la commission ad hoc pour l'urgence climatique et Plan climat communal, plan de développement communal, Vélostation, dissolution d'une fondation communale, nouveau règlement du Conseil municipal, nouveau bâtiment pour les gardiens de piscine au Centre sportif de Versoix, pose de panneaux solaires sur les toits du Boléro, plan stratégique du sport (avril 2023) demandé par le Conseil municipal, plan localisé de quartier valant plan de site pour l'Ilet Jean Querret, acquisition de deux parcelles au chemin Louis-Dégallier, nomination du nouveau capitaine à la tête du corps des sapeurs-pompiers volontaires, en bonne voie d'intégration au sein du groupement du Service d'incendie et de secours.

De nombreux crédits d'étude (19), avec un montant d'investissement net moins important que prévu, et des finances saines avec des bénéfices exceptionnels, ce qui a permis une baisse de la dette. Vingt-quatre motions dont 23 ont reçu réponses, et 15 résolutions.

Les échanges dans cet hémicycle ont parfois été animés, voire virulents. Il y a eu parfois malheureusement aussi des attaques personnelles ce que je/beaucoup regrettent et qui je l'espère font partie du passé. Le débat démocratique doit avoir lieu, il est nécessaire mais il doit avoir lieu dans le respect de chaque personne, de chaque élu.

Je salue l'engagement de chacun et chacune pendant ces cinq années aussi bien dans les commissions que dans les plénières. Je souhaite une bonne continuation aux élus sortants, qu'ils et elles puissent s'épanouir dans leur projet de vie personnelle ; une bonne continuation aussi à celles et ceux qui poursuivent leur mandat. Je les retrouverai avec plaisir dès le mois de juin.

Remerciements aux membres du bureau : nous nous sommes réunis 8 fois pour préparer les séances du Conseil municipal, à une heure matinale les mercredi matin, mais les viennoiseries apportées par le président ont mis tout le monde de bonne humeur. Je les remercie aussi pour leur implication.

Enfin mes remerciements iront au président Ricardo Lima pour sa bonne humeur, son enthousiasme, son empathie, enfin pour cette année passionnante qui s'est conclue avec un magnifique voyage au Tessin, dont nous garderons un magnifique souvenir.

Je tiens à remercier chaleureusement tous les collaborateurs et toutes les collaboratrices de la Mairie sans le sérieux et le travail desquels les dossiers n'avanceraient pas et ne seraient tout simplement pas réalisés. Un grand merci à elles et eux pour leur engagement de tous les jours !

Je veux enfin remercier aussi mes collègues du Conseil administratif, pour ces 5 ans passés à leurs côtés : ils m'ont aidé à acquérir de l'expérience, à progresser ; c'est grâce à eux que je suis là aujourd'hui, et que je peux continuer pour une deuxième législature, puisque les électeurs et les électrices m'ont renouvelé leur confiance lors des élections du 13 avril. Je leur souhaite bon vent et bonne continuation dans leur projet personnel et professionnel.

Pour ma part, je me réjouis de continuer à travailler lors de la prochaine législature avec mes nouveaux collègues. Le 1er juin, je passerai du rôle de benjamine à celui de doyenne ; je m'engage à assumer mon rôle de transmission et d'accompagnement bienveillant pour commencer dans les meilleures conditions possibles.

En guise de conclusion, en ces derniers jours de mon année de mairie 2024-2025, qui a été passionnante et intense, puisqu'elle a été doublée d'une campagne électorale, je veux rappeler ce que je disais au mois de juin 2024 et qui reste toujours valable : assumer le rôle de Maire est pour moi un grand honneur et une responsabilité, une responsabilité de celles qu'on ne prend pas à la légère. L'expérience que j'ai acquise au quotidien m'a permis de comprendre que pour un exécutif, l'important est de prendre des décisions, de les assumer et de tenir le cap tout en restant à l'écoute des citoyens et membres du Conseil municipal. »

L'assemblée l'applaudit chaleureusement.

Le président, au nom du Conseil municipal, remet un présent à Madame le Maire.

10.b. Sports et manifestations

(Madame Ornella Enhas, conseillère administrative)

Promotion des athlètes versoisiens

Mme Enhas, conseillère administrative, indique qu'un jeune Versoisien, Monsieur Émile Dupanloup, s'est qualifié avec son partenaire Monsieur Mateja Stanisavljevic pour la finale d'un double du tournoi du « World Tennis Tour Juniors », organisé par l'International Tennis Federation (ITF), qui s'est déroulé à Lyon ce mois de mai 2025, mais qu'ils se sont malheureusement inclinés à 6-2, 7-5, dans des conditions météorologiques difficiles. Elle tient à souligner cette magnifique performance qui mérite les applaudissements de l'assemblée.

L'assemblée les applaudit chaleureusement.

Plan stratégique du sport et du mouvement

Mme Enhas, conseillère administrative, indique que le document du Plan stratégique du sport et du mouvement est finalisé. Elle tenait à remercier les membres de la commission Culture, sports et manifestations (CSM) ainsi que les clubs sportifs qui ont contribué à l'élaboration du plan stratégique. Elle rappelle que le document est organisé autour de trois axes : les infrastructures, le sport et l'activité physique en milieu associatif ainsi que l'activité physique et le mouvement en libre accès. Elle déclare que ce plan stratégique se veut être un véritable outil pour fixer les grandes lignes et les orientations stratégiques pour les années à venir en matière de sport.

Agenda

Du samedi 31 mai au lundi 9 juin 2025 :

Accueil de l'équipe nationale d'Argentine, qui viendra s'entraîner au stade municipal, dans le cadre de la compétition de football pour les équipes nationales de joueurs de moins de 18 ans « UEFA Friendship Cup ».

Samedi 7 et dimanche 8 juin 2025 :

Capsicom CUP organisée par le FC Versoix au Centre sportif de Versoix (CSV), tournoi de football pour les jeunes joueurs.

Dimanche 29 juin 2025 :

UBS Kids Cup accueilli par Versoix Athlétisme au CSV.

10.c. Cohésion sociale

(Madame Ornella Enhas, conseillère administrative)

Fermeture des bureaux du service pour déménagement

Mme Enhas, conseillère administrative, rappelle la fermeture des bureaux du service de la Cohésion sociale pour déménagement pendant la semaine du 19 mai 2025. Elle indique que le service accueillera les habitants à partir du lundi 26 mai 2025 dans ses nouveaux locaux modernes et accessibles au rez-de-chaussée supérieur de l'immeuble sis route de Sauverny 3.

Retour sur le weekend du 16 au 18 mai 2025

Mme Enhas, conseillère administrative, souhaite revenir sur le weekend du 16 au 18 mai 2025 qui a été riche en évènements.

Vendredi 16 mai 2025 :

Cérémonie des 35 ans d'activité de la Fondation communale Bon-Séjour de la Ville de Versoix avec les discours de Monsieur Yves Richard, président de la fondation et de Monsieur le conseiller d'État Thierry Apothéloz, suivie d'une partie festive avec le président et les membres du conseil de fondation ainsi que les collaborateurs de la fondation, et même l'architecte concepteur du bâtiment de l'établissement médicosocial de Bon-Séjour.

Samedi 17 mai 2025 :

Parcours découverte à pied des nouveaux habitants de la Commune avec la participation de 45 personnes, sur des lieux intéressants de la Commune, de la Mairie à la place de la Gare en passant par la plage de la Bécassine, le

parc du Molard, la Maison du Charron, les Anciens Bains et la salle d'exposition du Boléro. Le parcours s'est terminé par un apéritif offert aux nouveaux habitants à la fête du printemps organisée par Arthéliens qui se tenait à la place de la Gare, et qui a été une magnifique réussite, rassemblant marché artisanal tout le long de la treille et sur l'esplanade et magnifiques animations musicales.

Dimanche 18 mai 2025 :

Fête de la jeunesse avec les habituels troc de jouets et course de caisses à savon, et avec des animations proposées par les pompiers de Versoix.

Triathlon des enfants organisé par Avenir Genève au CSV et qui proposait des courses découverte cyclisme-natation-course à pied aux enfants de 5 à 12 ans dans une atmosphère festive et très agréable, qui a permis la promotion du sport auprès des plus jeunes.

Versoix Plage

Mme Enhas, conseillère administrative, annonce que Versoix Plage sera à nouveau organisé par la Ville de Versoix en collaboration avec les travailleurs sociaux hors-murs (TSHM) et se tiendra cette année du jeudi 10 juillet au samedi 9 août. Elle indique que l'ouverture aura lieu le jeudi 10, vendredi 11 et samedi 12 juillet avec au programme des animations en matinée et l'après-midi, et une projection d'un film la soirée du vendredi 11 juillet.

10.d. Allocution de fin de législature de Madame Ornella Enhas

(Madame Ornella Enhas, conseillère administrative)

« Monsieur le président, chers membres du bureau, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux,

Chères Versoisiennes, Chers Versoisien,

C'est avec un profond sentiment de gratitude, d'humilité et de fierté que je m'adresse à vous aujourd'hui au terme de cette double-législature 2015-2025, en tant que conseillère administrative sortante en charge de l'administration générale, de la cohésion sociale, des sports et manifestations.

Aujourd'hui, je tiens à vous dire combien j'ai eu du plaisir à exercer ce rôle de conseillère administrative. Chaque jour qui est passé au service de notre commune fut riche de rencontres, d'apprentissages et de défis à relever ainsi que de décisions à assumer. J'ai toujours trouvé un sens à cette fonction qui est à la fois exigeante et profondément humaine. J'ajouterai que c'est une réelle chance d'avoir pu contribuer à façonner, peut-être modestement mais en tout cas avec conviction, le présent et l'avenir de notre commune.

J'ai profondément apprécié la diversité de mes responsabilités, qu'il s'agisse de suivre un dossier un peu plus technique, de participer à une manifestation officielle, de représenter les intérêts de notre commune auprès des multiples commissions ; je vais en citer quelques-unes : les

commissions officielles, instaurées par le Conseil d'État, comme la commission d'encouragement à la qualification et à l'intégration professionnelle (EQIP) qui évite le décrochage scolaire, le conseil consultatif du sport, les fondations communales de la petite enfance et de Bon-Séjour, le groupement des communes de la rive droite du Lac, le comité du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP), auquel j'ai participé avec grand plaisir en tant que membre du bureau, notamment dans le processus de réforme de l'organisation du groupement pour un budget important de CHF 12'000'000, qui a été validé par l'ensemble des communes genevoises, réorganisation qui permet de soutenir le personnel et d'assurer un accueil de qualité des enfants.

Avec le soutien des collaborateurs de l'administration communale, de nombreux projets ont été menés. Certains ne sont pas encore aboutis et il faudra poursuivre les efforts ; je tiens à en citer quelques-uns : le nouveau système de rémunération des employés communaux, le projet de citoyenneté pour les adultes sur le modèle de "Places aux jeunes", le développement de nouvelles places d'accueil de la petite enfance ou encore le projet de Pôle football pour le Genève Servette.

De nombreux autres projets ont pu se concrétiser. À chaque fois, ils représentent des solutions judicieuses qui répondent aux besoins des habitants. Je tiens à relever quelques-uns d'entre eux qui, pour moi, sont les plus emblématiques. Tout d'abord, le plan stratégique du sport et du mouvement qui est le fruit d'une collaboration entre la Ville de Versoix, les clubs sportifs et les conseillers municipaux. Ce plan vise à promouvoir l'activité physique sous toutes ses formes et trace les grandes orientations pour les années à venir. La permanence "Pass'N Clic" et "Places aux jeunes", deux dispositifs innovants qui répondent directement aux besoins des jeunes de notre commune : d'un côté, un lieu d'accueil sans rendez-vous, libre d'accès et gratuit, qui offre aux jeunes un accompagnement de proximité dans le domaine social de l'insertion professionnelle, du désendettement ou encore en matière de santé ; de l'autre, "Places aux jeunes", LE dispositif communal qui donne la voix aux jeunes et leur permet de développer des projets de cohésion sociale. Le dispositif des appartements relais, qui est issu d'une collaboration avec la Fondation communale de Versoix-Samuel May, qui permet d'héberger des habitants qui sont sans logement et de les soutenir dans leur recherche d'une solution pérenne. En réponse aux demandes des familles, nous avons pu presque doubler le nombre de places en centre aéré pendant les vacances scolaires. Tandis que nos aînés bénéficient de prestations adaptées permettant de renforcer les liens sociaux, avec une permanence sociale accompagnée d'un atelier d'inclusion numérique, de nombreuses activités collectives telles que des repas et des thés dansants. Enfin, le projet de Versoix Plage, mené en collaboration avec les travailleurs sociaux hors-murs (TSHM), permet à de nombreuses familles de se rencontrer pendant la période estivale et de profiter d'activités gratuites animées par des associations et institutions locales.

Toutes ces réalisations et tous ces défis n'auraient pas été possibles sans le soutien et le travail constant, engagé et compétent, de l'administration

communale. Je tiens ici à adresser mes sincères remerciements à l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs de la Ville de Versoix, et plus particulièrement à notre secrétaire général, Monsieur Séchaud, à notre secrétaire générale adjointe, Madame Possa, ainsi qu'à tous les chefs de service et adjoints pour leur travail remarquable. Vous êtes les piliers de l'action publique au quotidien. Votre professionnalisme, votre loyauté, votre engagement et votre capacité d'adaptation, surtout dans les épisodes les plus délicats que nous avons traversés, sont exemplaires et ont permis de concrétiser nos engagements et d'assurer la continuité des services publics, même dans les moments les plus exigeants.

Je remercie également mes collègues de l'exécutif et les membres du Conseil municipal pour leur contribution et leur engagement. Les débats n'ont pas toujours été simples mais je veux croire qu'ils ont toujours eu pour fondement l'intérêt de Versoix.

Alors que cette législature se termine, je quitte mes fonctions après dix-huit années d'engagement politique, tout d'abord en tant que conseillère municipale puis en tant que conseillère administrative, avec le sentiment d'avoir accompli ma part, entourée d'une équipe compétente, soutenue par des citoyens engagés et fidèle à mes valeurs. Je suis convaincue que les bases solides que nous avons posées permettront à Versoix de continuer à se développer harmonieusement, en restant fidèle à ses valeurs d'inclusion, de respect de l'environnement et de bien-être pour toutes et tous.

Je vous remercie de votre attention et de votre engagement envers notre belle commune. Je souhaite beaucoup de plaisir et plein succès aux futurs conseillers administratifs.

Merci pour votre confiance, merci pour ces dix-huit années à vos côtés et Vive Versoix ! »

L'assemblée l'applaudit chaleureusement. **Le président** remet un présent à Madame Enhas au nom de la Commune.

10.e. Urbanisme et transports

(Monsieur Cédric Lambert, conseiller administratif)

Procédure d'enquête publique pour le plan de site La Branvaude

M. Lambert, conseiller administratif, annonce qu'une procédure d'enquête publique est en cours pour le plan de site de la Branvaude. Il rappelle que ce plan avait été approuvé par le Conseil municipal le 8 mars 2021 et qu'il avait fait l'objet d'une opposition par un particulier. Il indique que la procédure a été relancée, avec une enquête publique qui se terminera le 4 juin 2025 pour les citoyens qui souhaitent y noter leurs observations. Il rappelle que le plan de site est consultable soit à l'Office de l'urbanisme (OU) du Département du territoire (DT), entre 9h00 et 12h00 et entre 14h00 et 16h00, soit à la Mairie de Versoix, aux heures d'ouverture, ou alors sur le site internet de l'État de Genève. Il annonce qu'en ce qui concerne la procédure communale, une fois que l'enquête

publique sera close, le Conseil municipal disposera de 45 jours pour donner son préavis à compter du moment où il aura reçu toutes les observations relatives au plan de site, avec notamment un préavis à donner de la part de la future commission en charge de l'urbanisme (actuellement commission Aménagement et transports).

10.f. Travaux, voirie et espace public

(Monsieur Cédric Lambert, conseiller administratif)

Bandes rouges sur la piste cyclable de la route de Suisse

M. Lambert, conseiller administratif, annonce qu'après de nombreux efforts, la Commune a obtenu que les carrefours non-équipés de feux de la piste cyclable de la route de Suisse soient équipés de bandes rouges. Il explique que ces travaux ont lieu de nuit et de manière progressive, au coup par coup. Il indique qu'il prendra un dernier contact avant la fin de la législature avec l'Office cantonal des transports pour s'assurer que ce travail soit terminé.

10.g. Manifestations culturelles

(Monsieur Cédric Lambert, conseiller administratif)

Galerie du Boléro

Du jeudi 8 mai au dimanche 27 juillet 2025 :

Exposition « Graffiti, des styles & des lettres ». Vernissage le jeudi 8 mai 2025 à 18h00 avec partie officielle à 18h30 en présence des artistes. Événements autour de l'exposition : tableau ronde « Entre la rue et la galerie, dialectique d'un mouvement artistique » le jeudi 5 juin 2025 à 18h30 en présence d'artistes de l'exposition et de Jean-Rodolphe Petter, historien de l'art, ainsi que de Mathieu Menghini, modérateur ; visites commentées par les artistes le samedi 7 juin à 16h00, le samedi 14 juin à 16h00 et le samedi 28 juin 2025 à 16h00 ; médiations scolaires pour les élèves de la 4p à la 8p le vendredi 23 mai, le mardi 27 mai et le mercredi 28 mai 2025.

Mardi 20 mai 2025 à 18h30 :

Conférence « Lumières ou anti-Lumières ? Histoire et héritage des philosophes du XVIIIe siècle » de Samuel Angeloni, association Historia.

Jeudi 26 juin 2025 à 18h30 :

Projection et table ronde dédiés à Maurice Ravel : projection en avant-première d'une réinterprétation de La Valse de Ravel par le Bose-Pastor Duo, le chorégraphe Julio Arozarena et le vidéaste Baptiste Leydecker.

Théâtre

Mardi 10 juin 2025 à 20h00 :

Spectacle en plein air « Les Diálogos » de Roland Dubillard au terrain du Verger-Lachenal. Participation gratuite et sans réservation. En tournée dans les communes genevoises, le Théâtre de Carouge débarque avec son camion-théâtre à Versoix pour présenter un spectacle plein d'humour !

Fête de la musique

Samedi 21 juin 2025 :

À la scène de la place de la Gare : concert de la Musique Municipale de Versoix (10h00-10h30), atelier de fabrication d'instruments (10h00-11h00), concert d'élèves de l'École de musique Croqu'Notes (11h00-11h30) et concert d'élèves du Conservatoire Populaire (12h00-12h30).

À la bibliothèque du Boléro : atelier découverte des instruments, avec la participation de l'École de musique Croqu'Notes (12h00-12h30) et spectacle « Au Loup-bar », contes musicaux racontés par la Compagnie les Contes Joyeux (14h00).

À la scène des Anciens Bains : concert de guitare, percussions et musique rock-folk « *Hey Nowhere & Lamb'earth* » (14h00-14h30), concert de piano, chant et musique pop « *Mrs. Me – Piano* » (14h50-15h20), concert de musique traditionnelle chinoise « *CTCC – Chinese Tradition Culture & Custom Studies GuZheng* » (15h45-16h15) et concert chorale, guitare et chants du monde « *Flow & friends* » (16h40-17h00).

10.h. Allocution de fin de législature de Monsieur Cédric Lambert
(Monsieur Cédric Lambert, conseiller administratif)

*« Monsieur le président,
Chères collègues du Conseil administratif,
Cher-e-s membres du Conseil municipal,
Cher public,*

Vous commencez à me connaître en cette fin de législature et je permets, ce soir, de convertir la probabilité d'un long discours de fin de mandat en une chanson courte, dérivée d'une autre chanson de Francis Cabrel intitulée "Tôt ou tard s'en aller", où pour nous mettre en jambe... je reprendrai le 1er couplet pour dériver ensuite sur mot d'au revoir personnel.

Chanson : Servir et s'effacer

(Sur une musique de F. Cabrel, "Tôt ou tard s'en aller")

*Tôt ou tard s'en aller,
Par les ruisseaux devant nous,
Jusqu'au milieu d'une mer quelconque,
Sur le pont brisé d'une jonque,
Tôt ou tard s'en aller.*

*Si les promesses s'envolent,
Les actent, eux, restent là,
Ce que j'ai donné sans retour,
Un éclat, une part d'amour,
Qui ne doit pas trop vite s'envoler*

*J'avais des rêves pourtant, avant que le jour ne se lève
J'avais des rêves, encore tellement, alors que le mandat s'achève*

*Des matins aux jours sans fin
Des chaises trop vides aux soirs trop pleins
Dans la rade de nos débats
J'ai tenu la rame, sans grand fracas*

Avec l'espoir d'avoir avancé d'un pas.

*Quelque fois les gens me demandent
Comment faites-vous pour si longtemps tenir ici ?
Après dix-huit ans d'une prenante présence
Dans une arène où les idées fusent en abondance.*

*J'avais des rêves pourtant, avant que le jour ne se lève
J'avais des rêves, encore tellement, alors que le mandat s'achève*

*Lors des jours difficiles, (je vous assure...),
J'ai vu des arbres repousser,
Des mots blessants se transformer,
Des gens capables de se serrer la main,
Quand toute entente semblait si loin.*

*Et maintenant que ma vie s'allège,
Que je me glisse hors du manège,
Je vous confie ce que j'ai fait.
Pour notre Versoix tant aimé,
À vous d'en faire ce qu'il vous plait,
Je vais retrouver un peu de liberté,*

*Servir... et m'effacer,
Servir... et m'effacer.*

Remerciements

Je ne partirai pas sans dire merci...

- *Aux citoyens et citoyennes de notre ville, de m'avoir élu, soutenu et souvent questionné ;*
- *À ma famille et à mes proches qui m'ont accordé une grande liberté pour mieux vous connaître et assumer les responsabilités de ma fonction de conseiller administratif durant 4 législatures, soit 18 ans ;*
- *À mes camarades du PDC Le-Centre qui m'ont guidé et épaulé pour qu'au Centre l'humain puisse toujours rester notre principale préoccupation ;*
- *À Claude, Patrick et Ornella, pour les rires amicaux que nous avons partagés lors de nos séances pourtant très sérieuses du Conseil administratif ;*
- *Sans oublier de souhaiter bonne chance à Julien, Jean-Marc et Jolanka : je vous souhaite d'apprécier ensemble la chance que vous ont donné les urnes, sans perdre de vue les nombreux projets à mettre en œuvre pour le bien-être de notre collectivité ;*
- *Merci aussi aux employés communaux, pour leur engagement professionnel et leur sens du service que j'ai pu constater et apprécier tout au long de mes mandats ;*
- *Aux conseillères et conseillers municipaux des quatre législatures de 2007 à 2025, pour les carottes et les bâtons qui m'ont empêché de tourner en rond ou d'avancer à reculons.*

Et pour toujours nous souvenir qu'il faut s'entendre et se soutenir pour mener à bien des projets d'envergure, tout en gardant à l'esprit l'importance de s'épanouir dans une vie politique intense, où les grands changements naissent souvent des petits mouvements - au mérite discret - et engagés, manches retroussées, dans l'action.

Encore merci, et au revoir dans quelques jours. »

11. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

11.a. Remerciements au conseiller administratif Cédric Lambert

(Monsieur Béat Zeder, PDC)

« Monsieur le président,

Je vous promets d'être aussi bref que possible mais aussi long que nécessaire.

Monsieur le conseiller administratif, très cher Cédric (Lambert),

Cet instant est très spécial et restera - pour toi Cédric - assurément unique, mémorable et inoubliable. En effet, c'est ton ultime et dernier Conseil municipal après « seulement » vingt ans d'engagement - ininterrompu - au service de notre commune en qualité d'acteur majeur du développement de Versoix. Vingt ans, c'est un bon tiers de ta vie, et presque toute ta vie à Versoix !

Entré au Conseil municipal en décembre 2005, tu y restes à peine une année et demie, pour succéder, en juin 2007, à Madame Véronique Schmied au Conseil administratif comme deuxième meilleur élu. En 2011 et 2015, tu es magistralement reconduit au Conseil administratif comme meilleur élu. Et, en 2020, tu es brillamment réélu en seconde place, à quelques voix près.

Ces vingt ans, dix-neuf et demie plus précisément, c'est près de 200 séances du Conseil municipal, autant de séances du bureau et bien davantage de séances de commission. Sauf erreur, tu as été sept fois Maire et Vice-Maire. Cela représente autant de discours de 1er août, de multiples inaugurations, réceptions et réunions, souvent en soirée ou en weekend. Cette assiduité est hors du commun, exceptionnelle et très honorable.

Pendant tes deux premières législatures, tu as œuvré à la tête des dicastères du social, de la culture, des manifestations et de la sécurité. Dans ce cadre, tu étais aussi actif au sein des fondations EVE (espace de vie infantine) et Bon-Séjour, ainsi que de la FASE, fondation genevoise pour l'animation socio-culturelle (Radi, Rado, TSHM). Tu étais aussi très présent auprès des sapeurs-pompiers lors des exercices comme des interventions. Dès ton troisième mandat, hormis le dicastère de la culture que tu as gardé, tu t'es concentré sur l'urbanisme et les transports, la voirie, les travaux extérieurs, l'environnement et les espaces publics.

Dès lors tu as notamment siégé dix ans :

- *au comité de pilotage Mâchefer ;*
- *au comité et au bureau de l'Association des communes genevoises ;*
- *à la commission cantonale d'urbanisme ;*
- *à la commission consultative de lutte contre les nuisances du trafic aérien ;*
- *au comité du groupement des communes de la rive droite du lac dont deux ans en qualité de président.*

Parmi les réalisations marquantes à ton actif, je rappellerai en vrac :

- *la création d'un véritable service de la culture avec un développement majeur des événements culturels et artistiques au Boléro et aux Caves de Bon-Séjour ;*
- *la fusion des institutions de la petite enfance au sein de la fondation EVE (Espace de vie enfantine), notamment Les Mouflets, Fleurimage et la garderie de Montfleury (AHM) ;*
- *la construction de la crèche d'EVE - Les Vers à Soie - à Sauverny ;*
- *la valorisation de Versoix Centre-Ville, dont le bâtiment du Boléro (inauguré en 2015) en contre-projet à l'initiative du VRAC (Versoix Rencontre Art Cinéma) ;*
- *le développement des services de sécurité (agents de police municipale, travailleurs sociaux hors-murs, sapeurs-pompiers) dont la coopération intercommunale des compagnies de sapeurs-pompiers de Versoix, Collex et Bellevue pour le partage des piquets et des interventions ;*
- *l'aide au déménagement des forains et des gens du voyage au Nant de Braille ;*
- *l'ouverture de la passerelle à la Pelotière, lieu d'accueil communautaire soutenu par la Confédération ;*
- *la mise en œuvre de la politique du stationnement et du 30km/h pour apaiser la circulation ;*
- *le déménagement du poste de la police municipale à la Rampe de la Gare ;*
- *l'accueil de Versoix Roule et VéloPartage en soutien à la mobilité douce ;*
- *le développement et la pérennisation des lignes de bus 50, 52 et 54 et les cadences CFF ;*
- *la requalification de la route de Suisse et des espaces publics communaux adjacents (tels que les places du Bourg, Louis-Auguste-Brun, Mussard), en coordination avec l'État ; des travaux complexes d'envergure avec des résultats perfectibles au niveau cyclable ;*
- *le réaménagement de la plage des Anciens Bains ;*
- *la renaturation de la Versoix puis du canal (projet également soutenu et salué par la Confédération) ;*
- *la réalisation, à Port-Choiseul, du belvédère de l'école de voile, de la rampe d'accès au lac pour les personnes à mobilité réduite (PMR), ainsi que le réaménagement et l'arborisation des quais ;*
- *la construction de la rampe d'accès à la gare pour PMR en coordination avec les CFF, accompagnée par la visionnaire Vélostation ;*
- *la politique d'économie de l'éclairage public et de l'eau, dont le bassin de rétention sous le terrain du Verger ;*

- *la tenue de plusieurs procédures participatives et citoyennes sur des projets d'aménagement d'importance.*

Parmi les projets initiés mais toujours en cours, je citerai :

- *le déclassement du terrain des Hôpitaux pour l'implantation d'équipements sportifs ;*
- *la Voie Verte intercommunale et la modernisation du tunnel sous-gare (avec accès PMR) ;*
- *les quartiers en transition, soit les plans localisés de quartier Delta-V et Ilet-Jean-Queret, ainsi que l'étude test Papeterie-Favarger ;*
- *l'agrandissement de la plage de Port-Choiseul, souhaité par beaucoup ;*
- *la révision de notre plan directeur communal ;*
- *enfin le réaménagement du parc du Molard, voté ce jour.*

Cédric, c'est un bilan impressionnant dont tu peux être fier et dont Versoix te doit reconnaissance, mais au-delà des projets, mon témoignage - plutôt mon hommage - serait incomplet si je ne m'attardais pas brièvement sur l'homme, qui a obtenu la confiance des électeurs à quatre reprises :

- *conseiller administratif compétent, impliqué et assidu, tu avais une connaissance étendue, approfondie et fine de tes dossiers ;*
- *ton agenda était toujours si chargé que tu m'as confié, dernièrement, avoir été forcé d'apprendre à te couper les cheveux tout seul... rassure-toi, personne ne l'a jamais remarqué auparavant, enfin je l'espère ;*
- *soucieux de respecter les institutions et convaincu par les valeurs de ton parti « Liberté, Solidarité et Responsabilité », tu as toujours cherché à promouvoir une image positive de Versoix tout en défendant courageusement tes convictions et ta vision ;*
- *personne aimable et conviviale, accessible et disponible pour écouter et aider ses administrés, tu as su garder modestie et simplicité en privilégiant toujours le dialogue et le consensus (... pour autant que possible) ;*
- *passionné de guitare, tu as offert de nombreux intermèdes musicaux lors des fêtes communales, comme ce soir d'ailleurs. Tes chansons, en plein confinement du Covid, ont même fait grand bruit et grand bien à nombreux youtubeurs.*

Pour tout ce que tu as fait, pour tout ce que tu as été, j'ai l'honneur - en qualité de chef de groupe- de te dire un immense MERCI de la part de tes collègues de Parti - toujours et encore le PDC jusqu'à ton départ. Nos sincères remerciements pour ton intense et fort investissement au service de notre population, pour ton fidèle engagement à nos côtés. Versoix sait reconnaître ses enfants. Versoix sait aussi reconnaître leur mérite.

Pour finir, je tiens encore à te remercier tout personnellement et très chaleureusement pour les intenses et riches échanges et expériences que nous avons vécus ensemble depuis dix ans. Ton « enfant terrible » (comme tu aimais m'appeler à chacune de nos rares divergences), tient à te témoigner ici et maintenant son immense respect.

Cher Cédric, Il ne me reste plus qu'à te souhaiter, au nom des personnes ici présentes, un avenir radieux comme simple citoyen ordinaire. Que ton futur

soit rempli de voyages et de découvertes culturelles au-delà de nos frontières communales, tout en gardant quelques bonnes vieilles habitudes locales comme tes visites hebdomadaires au marché, par exemple.

*Au plaisir de nous retrouver en dehors de cet hémicycle.
Je remercie l'assemblée pour son attention.*

Monsieur le président, je vous rends la parole avec une pensée émue pour les sortantes et sortants de ce Conseil municipal, également pour Madame Ornella Enhas, qui a effectué dix ans au Conseil administratif aux côtés de Cédric et siégé huit ans au Conseil municipal. »

L'assemblée applaudit chaleureusement M. Lambert et Mme Enhas, conseillers administratifs sortants, ainsi que le conseillers municipaux sortants.

11.b. Allocution de fin de législature de Monsieur Djamel Bourbala
(Monsieur Djamel Bourbala, PDC)

*« Cher président,
Chers conseillers administratifs,
Chers conseillers municipaux,*

Alors que ma législature touche à sa fin, je tiens à vous remercier sincèrement pour cette expérience enrichissante. Ces années ont été marquantes, traversées de débats passionnés mais toujours guidés par le souci du bien commun pour Versoix. Je suis fier de cet effort collectif, des projets réalisés et des améliorations apportées à la vie de nos habitants. Je reconnais aussi que des erreurs ont pu être commises. Mais l'essentiel était toujours de servir notre commune avec respect et détermination.

Je souhaite exprimer ma gratitude au président du Conseil municipal, aux conseillers administratifs, au secrétariat général ainsi qu'aux chefs de service et à tous les employés de Versoix pour leur engagement au quotidien. Enfin, j'adresse mes remerciements à tous mes collègues du Conseil municipal et aux membres du bureau en espérant que l'avenir soit placé sous le signe de l'inclusion afin que notre ville reste accueillante, notamment pour nos jeunes et nos aînés.

Je souhaite que les nouveaux élus poursuivent ensemble, dans la bienveillance et à l'écoute, le travail pour un avenir meilleur. Je quitte cette fonction avec émotion, confiance et espoir pour notre commune.

Merci à tous. »

L'assemblée l'applaudit chaleureusement.

12. DIVERS

12.a. Fête du développement durable

Mme Chaudieu (Ve) rappelle que la fête du développement durable a eu lieu le dimanche 18 mai 2025. Elle indique qu'à cette occasion, quatre stands étaient présents à l'initiative de la commission Développement durable (DD) : un stand de braderie d'habits, un stand Climat Versoix, un stand de réparation de vélos qui a très bien marché et un stand pour l'association faîtière Au potager auquel elle a personnellement participé et où elle a recueilli une onzaine d'inscriptions pour des bandes potagères. Elle déclare qu'elle est ravie de poursuivre ce projet qui lui tenait à cœur, en réponse à une motion votée par le Conseil municipal.

Le président profite de cette intervention pour remercier Monsieur Pinto-Pereira qui a participé à la tenue des stands pour mener à bien ce projet de la commission DD.

12.b. Triathlon les enfants, organisé par Avenir Genève

Le président rapporte qu'il a reçu énormément de messages positifs concernant l'organisation de l'évènement et que les organisateurs étaient si satisfaits qu'ils ont promis de revenir l'année prochaine.

13. HOMMAGE AUX SORTANTS

Le président :

*« Mesdames, Messieurs,
Chers collègues,*

Ce soir, nous vivons un moment spécial où se mélangent des sentiments de gratitude mais également de nostalgie, et pour certains, de libération. La législature touche à sa fin, il est temps de dire "à bientôt" pour certains, et "au revoir" pour d'autres, qui quitteront l'hémicycle. C'est à ceux qui quittent, qui voguent vers de nouveaux horizons, que s'adressent particulièrement ces paroles.

Vous avez apporté vos convictions, vos idées, vos coups de gueule, parfois justifiés, et surtout votre présence, séance après séance, pour faire vivre notre démocratie locale. Alors avant de vous laisser filer vers de nouveaux horizons, qu'ils soient paisibles, militants, sportifs ou complètement déconnectés de la vie politique, je vous adresse un mot sincère, avec un clin d'œil, un sourire, beaucoup de respect et à ce stade, vous me connaissez bien, un brin de malice. »

Le président remercie nominativement, un à un les conseillers municipaux et les conseillers administratifs sortants et leur remet un présent au nom de la Commune.

Mme Matias-Ramos (PS) :

« Le Parti socialiste de Versoix aimerait remercier Madame Enhas pour ses dix-huit années au sein du Conseil municipal et du Conseil administratif ; elle a rempli ses fonctions de manière impliquée, notamment pour la cohésion sociale, pour les jeunes, pour les personnes en situation de handicap ainsi que pour l'égalité. Le Parti socialiste la remercie pour son dévouement à toute épreuve pour Versoix. »

M. Marro (PS) :

« J'aimerais remercier les conseillers municipaux et particulièrement les membres de la commission que j'ai présidée : j'ai eu du plaisir à siéger au Conseil municipal, et particulièrement, dans mon rôle de président de la commission Culture, sports et manifestations (CSM). C'est grâce aux commissaires que les travaux de cette commission se sont bien déroulés, mais aussi grâce aux employés communaux et aux membres du Conseil administratif. Merci à tous. »

Le président, constatant l'absence d'autres interventions, lève la séance à 22h27.

* * * * *

Prochaine séance : lundi 2 juin 2025 à la Maison du Charron (Prestation de serment)

PAROLE AU PUBLIC

Un membre du public remercie les membres du Conseil municipal et du Conseil administratif pour leur engagement.

Alessio Giarrizzo
Procès-verbaliste